



ALAIN TESTART

# Principes de sociologie générale

I. Rapports sociaux  
fondamentaux et formes  
de dépendance

CNRS EDITIONS



# Principes de sociologie générale



Alain Testart

# Principes de sociologie générale

Volume I – Rapports sociaux  
fondamentaux et formes de dépendance

Texte établi par Valérie Lécivain et Marc Joly

**CNRS ÉDITIONS**

15, rue Malebranche – 75005 Paris

Collection « Interdépendances »  
animée par Marc Joly et François Théron

Norbert ELIAS, *Le Déclin de l'art de cour*, 2019

Marc JOLY, *Après la philosophie. Histoire et épistémologie de la sociologie européenne*, 2020

Emmanuel TODD, *Éloge de l'empirisme. Dialogue sur l'épistémologie des sciences sociales*, 2020

Alain TESTART, *Essai d'épistémologie pour les sciences sociales*, 2021

# Note éditoriale

Cet ouvrage constitue le premier volet d'un vaste ensemble qui devait en comporter quatre. La disparition de l'auteur n'a permis que la réalisation de deux d'entre eux : ce premier volet, consacré à la caractérisation des rapports sociaux fondamentaux de certaines sociétés ainsi qu'à la clarification des concepts nécessaires à cette fin, et un second, relatif au domaine du politique, qui paraîtra ultérieurement. Les deux autres axes prévus, sur l'économie et l'idéologie, n'ont malheureusement pas pu être menés à bien.

La rédaction des deux premiers volets des *Principes de sociologie générale* s'est étalée sur plus de dix ans, entre 2002 et 2012. Alain Testart tenait alors un séminaire qui lui a permis d'en exposer le contenu.

S'agissant de ce premier volet, il a fallu livrer un important travail éditorial. Le plan d'exposition de l'auteur a été pour l'essentiel conservé. Le chapitre 1 de la première partie réunit trois anciens chapitres. Toutes les annexes et longues notes que Testart avaient rédigées, jointes à des chapitres spécifiques et qui étaient utiles dans le cadre de son séminaire, ont été retirées. Les données qu'elles contenaient ont été soit supprimées (renvoyant à des travaux déjà publiés), soit réintroduites dans des chapitres existants (c'est le cas des chapitres 1, 2 et 5 de la deuxième partie), soit plus ou moins condensées sous la forme de nouveaux chapitres (chapitres 3 et 7 de la troisième partie) ou d'un addendum (section VII du chapitre 5 de la troisième partie). Une trentaine d'illustrations ont été enlevées. C'est le cas, ainsi, des tableaux de termes de parenté qui peuvent être consultés dans l'ouvrage de l'auteur sur la parenté australienne. Il en va de même de certaines cartes ethnographiques et de quelques dessins de l'auteur, sans que cela nuise à la compréhension du propos.

Enfin, la mise au point du texte et des notes a nécessité une réécriture minutieuse. Des coupes et des simplifications ont été opérées. Le parti a été pris de rationaliser les niveaux d'intertitres (trois par chapitre) et d'en modifier au besoin l'intitulé. Des sections ont été réagencées. Les références ont été autant que possible vérifiées et, le cas échéant, corrigées et complétées.

L'objet de ce travail n'a eu d'autre finalité que de servir, et de rendre accessible, une démonstration extrêmement exigeante.

Valérie Lécrivain et Marc Joly



# Présentation

## *Pour une science générale des sociétés*

Par Valérie Lécivain

Cet inédit posthume répond au projet capital d'Alain Testart consistant à élaborer une *science générale des sociétés*. Anthropologue, chercheur au CNRS, il eut très tôt comme objectif de restituer la logique d'ensemble de l'histoire des sociétés et de fonder un savoir d'ordre général. Dès le début de sa carrière, en 1982, il apparut à cet ancien ingénieur de l'École supérieure des Mines de Paris que sa discipline s'éloignait de ses origines, du projet scientifique des Lewis H. Morgan, Henry Sumner Maine, Émile Durkheim, Alfred Radcliffe-Brown ou Claude Lévi-Strauss<sup>1</sup>. Il estimait que l'anthropologie relevait davantage d'une science sociale que d'une science humaine et qu'elle devait aspirer à produire une synthèse générale des sociétés, à l'instar de la sociologie – pour peu que celle-ci cesse d'être repliée sur les seules sociétés actuelles. La mission commune qu'il leur assignait était de rendre compte de la multiplicité du social : non seulement aucune société ne pouvait en être écartée, qu'elle soit primitive, préhistorique, historique ou moderne, mais encore aucune manifestation de la vie sociale, qu'elle soit matérielle, institutionnelle ou idéologique, n'avait à en être exclue. Alain Testart savait que, pour espérer un jour être en mesure de penser l'évolution des sociétés, il fallait procéder à une réflexion sociologique générale, qui nécessitait préalablement un réexamen épistémologique, un changement de méthodes et de techniques impliquant « une reconversion sans doute difficile mais aussi créatrice, puisqu'il s'agit d'inventer de nouveaux moyens d'investigation<sup>2</sup> ».

---

1. A. TESTART, « L'objet de l'anthropologie sociale », *L'Homme*, n° 97-98, 1986, p. 139-142 ; *id.*, « Définir la discipline que nous défendons », in *Les Régimes de scientificité de l'anthropologie en France*, vol. II : *Documents à l'appui*, Paris, Association pour la recherche en anthropologie sociale, 1995, p. 343-346.

2. *Id.*, « L'objet de l'anthropologie sociale », *loc. cit.*, p. 140.

## I

Deux ouvrages préfigurent ces *Principes de sociologie générale*. Dans le premier, intitulé *Pour les sciences sociales*<sup>3</sup>, Alain Testart insiste sur le fait qu'il n'y a pas lieu d'attribuer aux sciences sociales un statut différent de celui qui est au fondement de toutes les sciences. À l'instar de la physique à l'époque de Newton, il estime que les sciences sociales n'en sont aujourd'hui qu'à leurs prémices. Leur vocation est de contribuer à l'établissement d'une science du social plus rigoureuse, plus objective et contraignante, et rien n'empêche qu'elles y parviennent par la recherche et l'établissement de lois. Elles ont, comme les sciences dites « dures » ou « exactes », à « expliquer le connu par l'inconnu ».

Le deuxième ouvrage laissant augurer cet inédit est *Le Communisme primitif*<sup>4</sup>. Spécialiste des Aborigènes d'Australie, Alain Testart souligne que ces chasseurs-cueilleurs obéissent à un « plan d'organisation » social distinct des autres chasseurs-cueilleurs nomades qu'on rencontre ailleurs dans le monde (Pygmées, Bushmen, Inuits, etc.). Les liens des Aborigènes, montre-t-il, se structurent autour d'un « noyau rationnel » correspondant à un ensemble de rapports sociaux significatifs. Seul l'examen approfondi des rapports sociaux les plus saillants d'une société donne les moyens de comprendre le *fondement de son édifice social*. Définir l'architectonique d'une société suppose donc d'apprécier la nature des liens entre les êtres humains, de repérer la manière dont ils dépendent les uns des autres, de cerner la façon dont individus et groupes font « société ». Ces rapports *typiques*, d'ores et déjà nommés « rapports sociaux fondamentaux » dans *Le Communisme primitif*, forment par là une matrice sur laquelle repose l'ensemble d'une société. Par la suite, tout le travail d'investigation d'Alain Testart visera à déterminer s'il existe, pour d'autres sociétés, des rapports sociaux qui leur sont spécifiques, et de quelle manière ils conditionnent le reste de la société.

C'est ainsi que son travail théorique s'est concentré autour de ce qu'il appellera une *sociologie comparée des institutions*. Alain Testart a abordé, pour ce faire, des questions et des thématiques qui concernent un très grand nombre de sociétés, tout en élaborant une large clarification conceptuelle. Il n'y avait pas lieu, pour lui, d'isoler l'objet de l'anthropologue de celui du sociologue, de l'historien ou du préhistorien. C'est ce qui a fait dire à certains d'entre nous que, « pour trouver une œuvre scientifique correspondant à un tel chantier, il est plus naturel de se référer à la sociologie de Max Weber qu'à l'anthropologie de Lévi-Strauss<sup>5</sup> ». Renouant avec l'ambition du grand savant allemand, mais échappant aux impasses de son épistémologie empreinte de néo-kantisme, Alain Testart

3. *Id.*, *Pour les sciences sociales. Essai d'épistémologie*, Paris, Christian Bourgois, 1991, réédité en 2021 sous le titre *Essai d'épistémologie pour les sciences sociales*, Paris, CNRS Éd., « Biblis »/« Interdépendances ».

4. *Id.*, *Le Communisme primitif (I). Économie et idéologie*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1985.

5. L. BARRY, V. LÉCRIVAIN, C. LEMARDELÉ & B. MOIZO, « Alain Testart (1945-2013). L'Ailleurs et l'Avant », *L'Homme*, vol. 212, 4, 2014, p. 14.

va mobiliser bien des savoirs spécialisés, intégrant en l'occurrence les sociétés ethnographiques et archéologiques.

Son érudition, son encyclopédisme et sa rigueur logique ont pu « étourdir » plus d'un lecteur<sup>6</sup>. À partir d'une ample documentation, Alain Testart a ainsi largement contribué à renouveler et à enrichir le débat sur la place de l'économie, du politique, du religieux et du juridique. Ses vastes perspectives thématiques et la précision de ses synthèses lui ont permis de dépasser les frontières disciplinaires. Des ouvrages comme *Avant l'Histoire*<sup>7</sup>, réflexion sur l'évolution des sociétés, ou *L'Institution de l'esclavage*<sup>8</sup>, qui traite des fondements de l'esclavage dans ses formes les plus diverses, mobilisent ainsi, bien au-delà de l'anthropologie, des disciplines telles que l'histoire, l'archéologie, le droit, la linguistique, l'économie ou la science politique. Son but fut de dégager les *particularités* des structures sociales de chacune des sociétés en vue de les intégrer dans une *sociologie générale comparative*. Mieux, il chercha à déterminer *l'articulation* entre structures différentes : structure économique et structure politique, structure de la parenté et forme d'organisation sociale, structure sociale et structure de la religion, etc. Tel était déjà le projet du *Communisme primitif* : proposer « une conception générale de la société *en tant qu'ensemble de structures articulées entre elles*<sup>9</sup> » (en l'occurrence, les structures économiques et celles qui relèvent de l'idéologie).

Dans cette perspective, Alain Testart va s'employer à partir des années 1990 à élaborer des *types* sociaux. Cela, en vertu de l'hypothèse selon laquelle chaque type de société est caractérisé au mieux par une forme typique de dépendance, une forme commune susceptible de rendre intelligible les divers aspects de la société. *Des dons et des dieux*, publié en 1993, marque précisément le début de cette nouvelle entreprise théorique<sup>10</sup>. Alain Testart y prolonge l'idée d'un lien entre croyances religieuses et institutions sociales, dans le sillage de Max Weber, Émile Durkheim ou encore Fustel de Coulanges. Il y expose comment la forme de la religion résulte de celle de la société<sup>11</sup>. Établissant une étroite analogie entre ces formes, il en infère une « loi sociologique générale », valable du moins pour

6. Comme certains anthropologues ont été à même d'en témoigner : P. DESCOLA, « La boîte aux trésors d'Alain Testart », in D. KARADIMAS, V. LÉCRIVAIN et S. ROSTAIN (dir.), *De l'ethnologie à la préhistoire, en hommage à Alain Testart*, Cahiers d'anthropologie sociale 16, Paris, L'Herne, 2018, p. 4 ; J. GALINIER « Testart, A. Des mythes et des croyances. Esquisse d'une théorie générale », *Journal de la Société des Américanistes*, n° 79, 1993, p. 238.

7. A. TESTART, *Avant l'histoire. L'Évolution des sociétés*, de Lascaux à Carnac, Paris, Gallimard, 2012.

8. *Id.*, *L'Institution de l'esclavage. Une approche mondiale*, Paris, Gallimard, 2018 [*L'Esclave, la dette et le pouvoir. Études de sociologie comparative*, Paris, Errance, 2001].

9. *Id.*, *Le Communisme primitif*, *op. cit.*, p. 12.

10. *Id.*, *Des dons et des dieux. Anthropologie religieuse et sociologie comparative*, Paris, Errance, 2006 [1993].

11. Au moins pour les transactions entre les humains et celles entre ces derniers et les entités spirituelles. Déjà, son livre intitulé *Des mythes et des croyances. Esquisse d'une théorie générale* (Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1991) relève d'une sociologie générale et non d'une théorie des systèmes cognitifs, contrairement aux *Mythologiques* et à *La Pensée sauvage* de Claude Lévi-Strauss.

quelques sociétés relevant du champ classique de l'ethnologie. Si aucune théorie générale sur les religions n'est donc présentée ici, le travail de déchiffrement en vue de l'élaboration théorique ainsi que l'appareil méthodologique pour y parvenir sont déjà mis en place.

À cet égard, Alain Testart s'attache à mettre en œuvre un comparatisme raisonné, par un travail systématique fondé sur une série de contrastes entre sociétés divergentes, afin d'aboutir à une pluralité d'hypothèses. Cela suppose que, devant chaque thématique, on dresse pour chaque société une liste des variations possibles. Il s'agit de partir d'un ensemble de définitions et de procéder, ensuite, à la vérification des adéquations établies. Selon Alain Testart, « les lois que nous pouvons dégager de l'observation des variations – lois seulement probables dans l'état actuel de nos disciplines – paraîtront d'autant mieux assurées que ces variations sont importantes<sup>12</sup> ». C'est dire que, pour lui, le comparatisme ne se réduit pas à établir des similitudes entre les sociétés, mais doit permettre de faire ressortir leurs différences. En effet, ce n'est qu'en pénétrant ces différences que l'on parvient à l'intelligibilité du social : « *C'est en s'enfonçant dans le particulier que l'on trouve l'universel*<sup>13</sup>. » Seul ce genre de comparatisme est à même de révéler les grandes différences de « structure sociale » entre sociétés. Tel est le fondement méthodologique qui sous-tend toute l'œuvre de l'anthropologue. La mise en évidence de variations au sein des sociétés lui donnera notamment les moyens d'énoncer quelques lois de sociologie comparative afférentes à la condition de l'esclave<sup>14</sup>, à son établissement<sup>15</sup>, ou encore au lien entre richesse et formes de sociétés<sup>16</sup>. Ce comparatisme rendra possible également la conception d'une théorie générale de l'origine de l'État et la mise en exergue d'une forme que l'on rencontre fréquemment dans l'histoire, celle de l'État despotique<sup>17</sup>. Il en sortira, de surcroît, bien d'autres réponses ayant valeur de découverte, comme celle relative à la domestication, trop couramment identifiée à la néolithisation<sup>18</sup>.

Un autre dispositif de l'appareil méthodologique testartien consiste à chercher de façon concomitante à améliorer la compréhension des propriétés formelles de la vie sociale. Testart part du constat que les sciences sociales se

12. *Id.*, *Des dons et des dieux*, *op. cit.*, p. 14.

13. *Id.*, « Réponse à Lucien Scubla », *Droit et cultures*, vol. 34, n° 2, 1997, p. 296. Le goût immodéré pour l'universel conduit les structuralistes au contraire à gommer la différence comme dans la formule « partout l'échange est au fondement de la vie sociale » (*ibid.*).

14. À savoir, c'est dans les sociétés les plus autoritaires et despotiques que la condition de l'esclave semble la moins défavorable. Voir *id.*, *L'Institution de l'esclavage*, *op. cit.*, p. 75-114.

15. Soit, c'est seulement dans les sociétés qui pratiquent un type spécifique de mariage moyennant des richesses (prix de la fiancée « pur ») qu'il est admis qu'un de ces membres soit légitimement réduit en esclavage (*ibid.*, p. 261-287).

16. Ce que l'on peut résumer ainsi : dans les sociétés où les biens matériels ne sont jamais utilisés pour se marier, l'économie alimentaire ne connaît ni la pratique du stockage, ni l'élevage, si bien qu'elle ne produit aucune richesse. Voir A. TESTART, N. GOVOROFF, V. LÉCRIVAIN, « Les prestations matrimoniales », *L'Homme*, vol. 161, 2002, p. 165-196, plus particulièrement p. 183-189.

17. A. TESTART, *La Servitude volontaire*, 2 vol., Paris, Errance, 2004.

18. *Id.*, *Les Chasseurs-cueilleurs ou l'origine des inégalités*, Paris, Société d'Ethnographie, 1982.

contentent généralement de rendre compte de la vie sociale en nommant des phénomènes fort divers sous un même terme, quand bien même les réalités sont enchevêtrées : à se contenter « de notions vagues », dit-il, « on ne prend guère de risques, car elles se plieront toujours avec complaisance à toutes les gymnastiques intellectuelles. Mais on n'a pas, non plus, beaucoup à en espérer »<sup>19</sup>. Ces notions passe-partout ne témoignent que de « l'apparence » des phénomènes et permettent de se débarrasser à bon compte de la nécessité d'expliquer. Par exemple, la conceptualisation maussienne en termes « d'échange de don » conduit en général à caractériser l'économie des sociétés traditionnelles de façon trop unitaire, écartant par là même la variabilité des modalités de circulation des biens et celle des formes de dépendance<sup>20</sup>. Comme le fait valoir très justement l'anthropologue Jacques Galinier, Testart, étant « farouchement rebelle à l'hybridation des concepts », construira à l'inverse « son objet en rendant ses frontières aussi étanches que possible »<sup>21</sup>. Un peu dans l'esprit de Kepler ou Galilée, il cherchera plutôt à dissocier les notions et à les décomposer en éléments simples, tout en expliquant leur logique de fonctionnement. Il résultera de cette méthodologie une clarification conceptuelle d'ampleur portant sur la reconnaissance des diverses formes de dépendance (esclavage, formes de mariage, morts d'accompagnement, échange, don, etc.) ainsi que plusieurs typologies et deux bases de données<sup>22</sup>.

Au cours de la même période, Alain Testart se familiarise avec une méthode de traitement des données à laquelle les anthropologues et les sociologues ne sont pas toujours préparés : le droit. L'anthropologie, avec Johann J. Bachofen, Lewis H. Morgan, John F. MacLennan et Henry Sumner Maine, ainsi que le droit comparé se sont longtemps tournés vers l'étude comparative des institutions. Testart entend poursuivre et renouveler cette tradition. Ce faisant, il se convainc rapidement que la dimension juridique est déterminante dans bien des sociétés, et pas seulement dans la nôtre.

Dans ses *Éléments de classification des sociétés* (2005), il reprend sur une autre base une question sur laquelle les sciences sociales ont fort peu avancé : celle de la classification des sociétés. Les catégories de classification qu'il propose sont provisoires : on pourra « au besoin, [...] les critiquer, voire [...] les rejeter<sup>23</sup> ». Sa classification est établie sur une base empirique et il ne peut en être autrement du fait, selon lui, du faible développement théorique des sciences sociales. Elle est d'ordre « sociologique » et non « culturel ». Cette distinction significative date de son *Essai d'épistémologie pour les sciences sociales : l'anthropologie*, à l'instar de la sociologie, relève davantage à ses yeux d'une science sociale que d'une science de l'homme ou de la culture. Il la rappelle dans les *Éléments* :

19. *Id.*, *L'Institution de l'esclavage*, *op. cit.*, p. 13.

20. *Id.*, *Critique du don. Études sur la circulation non marchande*, Paris, Syllepse, 2007.

21. J. GALINIER, « Testart, A. Des mythes et des croyances. Esquisse d'une théorie générale », *loc. cit.*, p. 239.

22. <http://www.alaintestart.com/cartomares/index.htm>

23. A. TESTART, *Éléments de classification des sociétés*, Paris, Errance, 2005, p. 11.

« À cette distinction correspondent deux approches, deux pôles d'intérêt différents, deux types de sciences possibles : l'une (sociologique au sens propre) s'exprime en termes de structures, de fonctions ou d'institutions, elle cherche à démontrer des mécanismes sociaux et étudie des rapports sociaux ; l'autre scrute les liens multiples que les communautés entretiennent entre elles, s'exprime en termes de diffusion, d'identité, etc.<sup>24</sup> »

Il s'avère, en outre, que, conformément à la classification biologique qui dresse un tableau des espèces et à celle de la linguistique qui classe les différentes langues, la classification sociologique ne peut que *classer par types sociaux*. Testart propose, à ce titre, deux principes de tripartition : le premier en termes de structures économiques (monde I, monde II et monde III) ; le second consacré aux structures politiques (États, non-États et semi-États). Selon l'existence ou non de la richesse dans les sociétés, Testart décrit trois grandes catégories, trois mondes distincts.

– Le *monde I* est un monde sans richesse, constitué par les chasseurs-cueilleurs nomades et certains horticulteurs comme ceux d'Amazonie.

– Le *monde II* comprend uniquement des sociétés à richesse : on les rencontre parmi les sociétés sans État (agriculteurs ou horticulteurs, les chasseurs-cueilleurs sédentaires stockeurs), mais aussi parmi les organisations qu'il dénomme « semi-étatiques » (société lignagère, démocratie primitive) et même parfois étatiques (comme les royaumes). Ce monde, qui ne connaît pas encore la propriété de type fundiaire, possède toutefois une sorte de monnaie ou « quasi-monnaie » qui peut être un facteur de liberté ou d'assujettissement selon les structures sociales.

– Enfin, le *monde III* correspond à divers empires anciens ainsi qu'aux sociétés des deux derniers siècles de l'histoire de l'humanité, à savoir des sociétés ayant une forme de propriété autorisant rente ou profit.

Plusieurs *types de sociétés* peuvent être dégagés de ces trois catégories<sup>25</sup>. L'auteur parle pour une société donnée de « type » lorsqu'il est possible de mettre en évidence quelques traits caractéristiques qui fournissent, de façon concomitante, la clef générale d'interprétation de la vie sociale, traduisant notamment des institutions spécifiques et certains liens sociaux particuliers<sup>26</sup>.

Ce n'est qu'après avoir défini les formes de sociétés indépendamment de la temporalité qu'il est possible d'envisager une reconstitution probable de l'évolution sociale. *Avant l'Histoire* ou *La Servitude volontaire* en témoignent. Ce projet, qui allie étude des formes de sociétés *particulières* et reconstitution de quelques grandes lignes de l'évolution de ces dernières, avait déjà débuté en 1982 avec *Les Chasseurs-cueilleurs ou l'origine des inégalités*. Dans ce livre, comme le souligne à juste titre Philippe Descola, Testart faisait « voler en éclats l'évolutionnisme technique standard dont on trouvait des prémices chez Marx [...] au profit d'un panorama beaucoup plus complexe et diversifié de lignées évolutives<sup>27</sup> ». Cette déconstruction a permis de mieux appréhender la transition néolithique et, ce

24. *Ibid.*, p. 122.

25. *Ibid.*, p. 130-131.

26. *Ibid.*, p. 124.

27. P. DESCOLA, « La boîte aux trésors d'Alain Testart », *loc. cit.*, p. 11.

faisant, de dépasser la simple opposition chasseurs-cueilleurs/agriculteurs qui empêchait de penser sereinement la naissance de l'agriculture. Gérard Lenclud a qualifié l'évolutionnisme de l'auteur de « méthodologique<sup>28</sup> » du fait qu'il se démarque radicalement de la vision linéaire de l'évolutionnisme du XIX<sup>e</sup> siècle. Effectivement, le tort de l'ethnologie du XIX<sup>e</sup> siècle, selon Testart, avait été de prétendre penser l'évolution « avant même de se constituer en science<sup>29</sup> ». Mais il ne souscrivit pas davantage au néo-évolutionnisme américain du XX<sup>e</sup> siècle et à l'hypothèse d'une classification sociale suivant des critères de complexité croissante (bande, tribu, chefferie, État)<sup>30</sup>. Il rejeta, de même, la conception d'une évolution parallèle où toutes les sociétés auraient subi la même évolution, parcouru le même ordre et les mêmes stades, franchi les mêmes limites. Les classifications anthropologiques américaines avaient eu la faveur des préhistoriens et des protohistoriens, en quête d'un minimum d'ordre pour penser leurs données. Or, ces classifications, selon Testart, trahissaient plutôt un vide de la réflexion sociologique. Aussi convenait-il de les dépasser à la faveur d'un véritable dialogue avec les archéologues et les historiens du monde antique. Seule la convergence avec ces disciplines pouvait donner lieu à une plus grande pluralité d'hypothèses. Comme il a eu l'occasion de le préciser dans de nombreuses publications, l'interdisciplinarité ne revient en rien à plaquer une méthode ou à transposer des faits, d'une discipline à l'autre, mais consiste en un *dialogue entre disciplines*<sup>31</sup>.

## II

Les *Principes de sociologie générale* ont été envisagés dès l'origine en quatre livres ou volets. Un premier livre devait présenter l'examen des rapports sociaux fondamentaux ainsi que les concepts généraux qui leur sont liés, avant que soient envisagés, pour chacun des autres livres, les concepts relatifs à trois domaines particuliers : le politique, l'économie et l'idéologie. Le contenu des deux premiers livres, sur les rapports sociaux et le politique, a fait l'objet d'un séminaire qui s'est tenu de 2004 à 2010 – bien que ces travaux aient déjà débuté dans le cadre d'un enseignement à l'université Paris X-Nanterre entre 1991 et 1993. Leur rédaction par l'auteur a été engagée à partir des années 2000. En revanche, les deux autres

28. G. LENCLUD, « D'aujourd'hui à avant-hier. Un évolutionnisme bien tempéré », *Gradhiva*, 20, 2014, p. 268-279.

29. A. TESTART, *Avant l'Histoire*, *op. cit.*, p. 28.

30. Dont les principales classifications sont d'Elman Service, de Morton Fried, de Marshall Sahlins et de Robert Carneiro.

31. Voir aussi A. TESTART, « Comment concevoir une collaboration entre anthropologie sociale et archéologie ? à quel prix ? et pourquoi ? », *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 103, 2, 2006, p. 385-395 ; *La Déesse et le Grain. Trois essais sur les religions néolithiques*, Paris, Errance, 2010 ; « La préhistoire des autres, du déni au défi », in N. SCHLANGER, A.-Ch. TAYLOR (éd.), *La Préhistoire des autres. Perspectives archéologiques et anthropologiques*, Paris, La Découverte, 2012, p. 31-40.

livres prévus, sur l'économie et l'idéologie, sont restés à l'état d'ébauche du fait de la disparition de l'auteur en 2013 – et n'ont pas fait l'objet d'un séminaire.

Deux idées principales sous-tendent les *Principes*. La première, avancée dès les années 1990 comme nous l'avons évoqué précédemment, est d'étudier l'architectonique sociale : chaque société, selon son type, répond à un plan d'organisation unique et n'est intelligible qu'en fonction de quelques rapports sociaux que l'auteur appelle « rapports sociaux fondamentaux ». Ces rapports sont dits « fondamentaux » puisque seul un ensemble de rapports sociaux en nombre limité conditionne les autres rapports et explique le reste de la société. Ces rapports, en nombre restreint, seraient donc la clef des autres rapports qui pourraient, en dernier lieu, en être *déduits*. Le livre premier, présentement publié, établit la caractérisation de ces rapports sociaux. Ils ne sont dits « fondamentaux », ici, qu'en vertu d'une simple intuition et par anticipation de la suite de l'étude. Dans le projet de Testart, c'est seulement au cours des livres suivants, une fois éclaircie la délimitation de ces rapports sociaux fondamentaux, qu'il aurait pu en être fait la démonstration : partir de ces rapports devait permettre de déduire les autres rapports sociaux de l'ordre du politique, de l'économie et de l'idéologie pour chaque type de société. Malheureusement, la justification du caractère fondamental de ces rapports n'aura été élaborée qu'à propos du politique (deuxième livre à paraître).

La question de la définition précise des « rapports sociaux fondamentaux » a requis une patiente réflexion. Pour l'introduire, Testart procède, dans sa première partie, à une lecture critique de quelques-uns des grands maîtres de la pensée sociologique : Tocqueville, Marx et Durkheim. De l'aveu de l'auteur, ce choix est en partie arbitraire et il aurait été possible d'aboutir au même résultat en se référant à Fustel de Coulanges, Maine, Morgan ou encore Guizot (dont l'œuvre reste, selon lui, encore largement sous-estimée). Son propos n'est pas ici de faire une histoire des idées en sciences sociales, mais d'apprécier l'enseignement que l'on peut en tirer aujourd'hui. Selon lui, en effet, ces trois maîtres à penser partagent pour ainsi dire un même socle épistémologique, en dépit des différences profondes qui les caractérisent. Ils n'hésitent pas à chercher, chacun à leur manière, le « noyau d'intelligibilité » spécifique d'une société, le principe explicatif tangible. Tous choisissent d'examiner l'architectonique d'une société – objet qui a été bien vite oublié au XX<sup>e</sup> siècle. Un tel principe d'intelligibilité – ou plutôt le postulat de son existence – est l'une des conditions épistémologiques de la sociologie comme science. Tocqueville et Marx sont les premiers à chercher la cohérence interne d'un type particulier de société afin de la contraster avec la cohérence d'un autre type de société. Ils ont en quelque sorte tenté de catégoriser comme « purs » certains types sociaux. Marc Bloch, ultérieurement, tiendra dans le même esprit la société féodale comme implicitement « parfaite ».

Dans la deuxième partie, Testart construit ces rapports fondamentaux au moyen de trois types de sociétés : les Aborigènes d'Australie, la société féodale et la société moderne. Ce choix satisfait un des réquisits de l'auteur : prendre des sociétés suffisamment différentes afin de ne pas risquer de construire une théorie purement locale. Chacune d'elles appartient, en outre, à un champ

disciplinaire différent, ce qui est appréciable dans la mesure où une sociologie véritablement générale se doit, d'une certaine façon au moins, de tenter d'unifier ces trois disciplines : l'ethnologie, l'histoire et la sociologie<sup>32</sup>. Dans les trois sociétés retenues, les rapports sociaux sont caractérisés et les rapports fondamentaux, mis au jour, expliquent l'édifice social. Testart montre, pour chacune d'elles, que ces rapports fondamentaux, en nombre limité et qui se trouvent être les plus répandus en dépit de leur diversité, ont une forme commune, appelée « forme générale ». C'est bien en termes de forme (et non de fonction, par exemple) que ces rapports sont caractérisés. Dans chacune des sociétés, ces rapports fondamentaux attestent, finalement, la manière dont les individus dépendent les uns des autres et/ou, au contraire, leur indépendance vis-à-vis d'autres.

La troisième partie tente de vérifier la conceptualisation mise au point en étendant l'analyse à d'autres sociétés. Testart en examine les rapports sociaux tant en matière de dépendance que d'indépendance. Les formes d'indépendances étant tout autant multiples que les formes de dépendance, il souligne combien la liberté des « modernes » n'est pas celle des Grecs, ni celle des Amérindiens. Il élargit l'examen tant aux civilisations classiques qu'aux sociétés sans État. Parmi les premières, certaines civilisations paraissent devoir être exclues du fait du caractère incertain de leurs données historiques – c'est le cas de l'Inde –, tandis que d'autres s'imposent comme exemples de référence : la Chine, l'Antiquité classique. L'étude des sociétés qualifiées de « primitives » s'avère plus délicate : tous les concepts ordinaires par lesquels l'histoire sociale a l'habitude d'appréhender nos sociétés ne s'appliquent pas, alors même que l'on y trouve des phénomènes de domination (c'est le cas des notions de classe possédante, d'exploitation du travail ou de propriété des moyens de production). Plusieurs sociétés, ou ensemble de sociétés, sont principalement examinés à cet égard : les Amérindiens d'Amérique du Nord, les Mélanésiens du Pacifique nord ou encore les sociétés dites lignagères d'Afrique.

Une seconde idée, d'ordre plus méthodologique, transparait également dans ces *Principes* : la possibilité de décomposer les rapports sociaux, tels qu'ils se donnent avec la multitude de leurs déterminations concrètes, en *éléments simples* (une longue liste de *concepts combinables* les uns avec les autres est ainsi fournie par l'auteur). C'est cette ossature méthodologique, élaborée tout au long de l'ouvrage, qui a permis de spécifier les rapports sociaux. Testart revient, à cet égard, sur certains concepts, comme ceux de « social », de « lien social », de « pratique sociale », de « fonction », de « système », de « liberté », etc. Il envisage des concepts purement logiques, comme toute science normalement constituée en utilise. Il énonce des notions sociologiques premières qui ne font appel à aucun concept particulier, comme celles d'obligation et de rapport de dépendance. Il

---

32. L'ordre dans lequel ces exemples seront traités est relativement indifférent au niveau théorique. Toutefois, comme le pense l'auteur, pour des raisons didactiques, il est mieux de commencer par les sociétés les plus difficiles à conceptualiser dans les sciences sociales, ce qui est le cas des sociétés primitives. C'est par celles qui nous sont les plus familières qu'il convient de terminer, parce que nous les caractériserons mieux par contraste avec les autres.

établit plusieurs classifications, dont une sur les liens, et étend sa conception du social à la très grande variété des « êtres sociaux » : aux hommes mais aussi aux choses, tant matérielles qu'immatérielles, etc. La quatrième partie a pour objet de présenter cet ensemble de concepts, de vérifier sa cohérence en vue de tenter de l'organiser en un panorama synthétique.

À la fin du volume, sept exemples constituent les types de sociétés de référence et trois principes sont dégagés quant aux rapports sociaux fondamentaux. « Sept sociétés » : l'échantillon est sans doute modeste, mais il reste cependant appréciable en raison de l'énorme complexité, encore imparfaitement explorée, des formes sociales. C'est pourquoi Testart établit une « systématique » des formes de dépendance, qui, même si elle n'est pas exhaustive, permet au moins de repérer les principaux concepts nécessaires à la sociologie naissante que l'auteur entend promouvoir. Ces sept exemples sont censés donner les moyens de vérifier la pertinence et la validité des hypothèses : chaque proposition de sociologie générale formulée devra au moins être vérifiée dans ces sept cas. Toutes les sociétés énumérées sont de type « pur » et sont désignées sous le terme de « *sociétés homogènes* ». Parmi celles-ci, certaines seront de type simple, d'autres composées ou combinées (mais jamais mélangés)<sup>33</sup>. Elles sont toutes sans discordance manifeste, ni contradiction flagrante : dans chacune d'elles, toute contradiction reste compatible avec la « forme générale » de la société en question. Il n'y a, par conséquent, aucune contradiction de principe en leur sein. Ce n'est pas le cas de certaines sociétés qui portent en elles de véritables contradictions, comme celles qualifiées de « *sociétés hétérogènes* », où coexistent des principes contradictoires. Dans ces dernières, les pratiques, les institutions et les valeurs semblent alors procéder de principes antinomiques.

Si Tocqueville et Marx se sont efforcés, à leur époque, de chercher la cohérence interne des sociétés, de penser en quelque sorte la notion de type « pur », ils ne disposaient tout au plus que de quelques idées pour distinguer les cas composites et mélangés. C'est en cela que réside l'apport méthodologique de Testart : on ne peut expliquer les types « purs » sans penser les cas hybrides (on ne peut penser A sans penser non-A). C'est en définitive le *statut de la contradiction* qui explique le caractère « homogène » ou « hétérogène » d'une société et son aspect « pur » ou « mélangé ». La caractérisation de la notion de type proposée par Testart apporte sans nul doute une meilleure armature théorique que celle avancée par Weber. La cohérence de ses types est mieux contrôlée à deux égards : l'élaboration du type répond à un principe commun et dispose de procédures pour en construire le concept. L'aspect novateur du travail de Testart réside assurément dans le fait de « conduire *dans les mêmes termes* l'analyse de sociétés différentes ».

C'est par ce que l'on pourrait appeler un pari scientifique sur les rapports de dépendance qu'Alain Testart parachève ce premier volume : il formule deux lois valables tant pour les sociétés homogènes que pour les sociétés hétérogènes. Ces lois, si l'on s'en tient à leur contenu, pourront paraître, comme souvent, trop modestes après tant d'érudition déployée, tant de distinctions opérées, tant de définitions données ou encore tant de questions finalement résolues. Un esprit

33. Sur cet aspect, voir A. TESTART, *Éléments de classification des sociétés*, op. cit., p. 126-128.

épris de certitudes ne saurait sans doute être satisfait. Mais c'est justement parce que la science avance ainsi, pas à pas, par petites touches, avec une rigueur qui interdit de se payer de mots, que l'on peut qualifier la démarche de l'auteur de *scientifique*.

En son temps, Alain Testart avait fait part de sa gratitude à l'égard de ceux qui avaient suivi son séminaire et l'avaient accompagné dans ce projet. De mon côté, je tiens à remercier chaleureusement Marc Joly et François Théron pour leur concours dans la finalisation de ce projet. Je leur suis redevable de la qualité de leur travail éditorial et de leur coopération conviviale. Je tiens à exprimer tout particulièrement ici ma reconnaissance à Marc Joly pour sa collaboration dans la réécriture de ce premier volume, qui nous a tant absorbé et captivé pendant deux ans.



Chapitre 2. La Chine classique	309
I. Thèses principales	311
II. Sur le qualificatif de « féodal » dans les études chinoises	312
III. Personne et fonction chez les Tang	326
IV. Fonction et despotisme	336
V. Synthèse : les rapports sociaux fondamentaux	354
Chapitre 3. Le Japon (note)	357
Chapitre 4. Introduction à l'Afrique :	
la puissance parentale	363
I. La patria potestas en droit romain	363
II. La puissance parentale : Rome et L'Afrique	368
III. Variantes de la puissance de l'oncle et du père en Afrique	371
IV. Variations de l'intensité de la puissance parentale en Afrique	385
V. La puissance sur la fille et la dépendance induite du fils/neveu	390
VI. Résumé	396
Chapitre 5. L'Afrique lignagère	399
I. Données élémentaires et réflexions sur le lignage	400
II. Le champ filiatif	406
III. Propriétés du lignage	410
IV. Les rapports sociaux lignagers : segmentation, dépendance, hiérarchie	417
V. Les autres types de rapports sociaux	419
VI. Synthèse : les rapports sociaux fondamentaux	422
VII. Addendum aux chapitres 4 et 5	424
Chapitre 6. L'Amérique du Nord (Plaines et Côte nord-ouest)	429
I. De la liberté dans les sociétés primitives d'Amérique du Nord	432
II. Thèse : donner – et l'évidence de la liberté	437
III. Antithèse : prendre – ou la fragilité, sinon l'absence, de la liberté	456
IV. Synthèse : les deux caractéristiques de la liberté amérindienne	459
V. Les rapports sociaux fondamentaux des Plaines et de la Côte nord-ouest	465
Chapitre 7. La Nouvelle-Guinée et la Californie versus les Plaines et la Côte nord-ouest	471
I. La Nouvelle-Guinée	471
II. La Californie	482

QUATRIÈME PARTIE  
CONCEPTS ET PRINCIPES

Chapitre 1. Systématique des rapports sociaux et des formes de dépendance	491
<i>I. Retour sur la distinction des rapports sociaux selon leur rôle</i>	491
<i>II. Concepts logiques</i>	495
<i>III. De l'obligation</i>	501
<i>IV. De la distinction entre les rapports de droit et ceux qui ne le sont pas</i>	508
<i>V. Du lien</i>	511
<i>VI. Aspects des rapports sociaux</i>	514
<i>VII. Des êtres sociaux</i>	522
<i>VIII. Les rapports sociaux de dépendance (1) : première approche</i>	526
<i>IX. Les rapports sociaux de dépendance (2) : le rapport aux obligations</i>	532
<i>X. La dépendance de fait</i>	535
<i>XI. Classification générale des formes de dépendance</i>	541
Chapitre 2. Les rapports sociaux fondamentaux : les trois premiers principes	547
Chapitre 3. Des sociétés hétérogènes	557
<i>I. Sociétés homogènes et sociétés hétérogènes : définition, critère, fréquence</i>	557
<i>II. Exemples historiques</i>	559
<i>III. Exemples ethnographiques</i>	565
<i>IV. Corrélats, propriétés et critères secondaires des sociétés hétérogènes</i>	571
Chapitre 4. Les deux premières lois de la sociologie	575
Index des noms propres	577
Index des lieux et des peuples	583
Index des notions	587
Liste des principaux tableaux, figures et cartes	595
Bibliographie	597